tre. Causeur agréable, Jouslin de La Salle, qui avait beaucoup vu et beaucoup retenu, avait une anecdote sur tous les hommes de la littérature et du théâtre depuis 1815 jusqu'à nos jours. Il contait en particulier que, le premier, il avait découvert Mlle Rachel, deviné en elle la muse de la tragédie et aplani devant les pas de la petite mendiante juive les avenues de la carrière théâtrale.

JOUSSE (Mathurin), architecte et serrurier français, né à La Flèche en 1607. On ne sait rien de sa vie et l'on ignore l'époque de sa mort; mais ses ouvrages fournissent la preuve qu'il était fort instruit et qu'il avait fait une étude approfondie des grands maîtres en architecture. On lui doit : la *Fidèle ouverture de l'art du serrurier* (1627, in-fol.); *Théâtre de l'art du charpentier, enrichi de diverses figures* (La Flèche, 1627); la *Perspective positive de Viator, latine et française* (La Flèche, 1635, in-8°); le *Secret d'architecture, découvrant fidèlement les traits géométriques, coupes et dérobements nécessaires dans les bâtiments* (La Flèche, 1642, in-fol.), où, le premier, après le célèbre Delorme, il a traité de la coupe des pierres.

JOUSSE (Daniel), jurisconsulte français, né à Orléans en 1704, mort en 1781. Il se lia intimement avec Pothier, et, tout en suivant avec distinction la carrière du barreau, il se livra à des travaux historiques et scientifiques. Nommé conseiller au présidial d'Orléans, il remplit avec une grande autorité ces fonctions jusqu'à sa mort. Jousse était un jurisconsulte fort instruit, à qui l'on doit des ouvrages jadis très-estimés. Nous citerons de lui : *Détail historique de la ville d'Orléans* (Orléans, 1736); la *Coutume d'Orléans* (Orléans, 1740, 2 vol.), avec des notes de Jousse et de Pothier; *Commentaire sur l'édit de 1695* (Paris, 1751, in-4°); *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de 1670* (Paris, 1753, in-12); *Commentaire sur l'ordonnance du commerce, du mois de mars 1673* (Paris, 1755, in-12); *Nouveau commentaire sur les ordonnances d'août 1669 et mars 1673* (Paris, 1756, in-12); *Recueil chronologique des ordonnances et règlements cités dans les commentaires de Jousse* (Paris, 1757, 3 vol. in-12); *Nouveau commentaire sur l'édit concernant la juridiction ecclésiastique* (Paris, 1757, in-12); *Traité des fonctions, droits et privilèges des commissaires enquêteurs examinateurs* (Paris, 1759, in-12); *Traité de la jurisprudence des présidiaux* (Paris, 1764, 1 vol. in-12); *Nouveau commentaire sur l'ordonnance civile du mois d'avril 1667* (Paris, 1767, 2 vol. in-12); *Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses* (Paris, 1769, in-12); *Commentaire sur l'ordonnance des eaux et forêts, du mois d'août 1669* (Paris, 1770, in-12); *Traité de l'administration de la justice, etc.* (Paris, 1771, 2 vol. in-4°); *Traité de la justice criminelle de France, etc.* (Paris, 1771, 4 vol. in-4°); *Traité de la juridiction des trésoreries de France* (Paris, 1778, 2 vol. in-12).

JOUSSE (J.), musicien et musicographe, né à Orléans vers 1760, mort à Londres en 1837. Il quitta la France pendant la Révolution et s'établit à Londres, où il donna pour vivre des leçons de piano et de chant, et réunit une collection de ce qui avait été imprimé sur la musique en Angleterre. On lui doit, outre des méthodes de violon, de piano, etc. : une *Introduction à l'art de solfier et de chanter* (Londres, in-8°), en anglais; *Arcana musicæ* (Londres, in-8°), recueil de problèmes sur la composition; *Essay of temperament* (Londres, 1831), etc.

JOUSSET (Pierre-Gratien), médecin et archéologue français, né à Longny (Orne) en 1802. Il a pris le grade de docteur à Paris, puis est allé se fixer à Bellême (Orne), où il exerce son art et est attaché au service de l'hôpital. On lui doit plusieurs ouvrages, notamment : *Recherches sur l'ancien suffrage universel politique et municipal à Bellême* (Mamers, 1854); le *Protestantisme à Bellême et à Montgoubert depuis sa naissance jusqu'à son extinction* (Mortagne, 1854); *De l'assistance publique par le prieuré et la paroisse de Saint-Martin du Vieux Bellême depuis l'an 1000 jusqu'en 1793* (1854); *Documents historiques sur la Herse, forêt de Bellême* (1855).

JOUSSOUF, JUSUF ou **YOUSSOUF**, général français, né à l'île d'Elbe en 1805, mort en 1866. Il se rendait à Florence pour y faire son éducation, lorsque le vaisseau qui le portait fut capturé par des corsaires tunisiens. Le bey de Tunis, qui l'acheta, fut charmé de son intelligence, le fit élever dans son harem, lui donna des maîtres de turc, d'arabe et d'espagnol, puis le plaça dans ses gardes du corps. A la suite d'une intrigue amoureuse avec la fille du bey, le jeune homme dut chercher son salut dans la fuite et gagna Alger. Là, il prit du service dans notre armée sous le nom de Joussouf-Mameluck (2 décembre 1830), se fit remarquer par sa vive intelligence, par son courage, se rendit utile par sa connaissance de la langue et des mœurs des indigènes, fut nommé capitaine de spahis (1831), fut chargé de plusieurs missions, se rendit maître de Bone par un hardi coup de main, devint chef d'escadron en 1833, officier de la Légion d'honneur en 1835, et battit l'année suivante Abd-el-Kader lors de l'expédition contre Tlemcen. Il recut alors, en récompense de sa brillante conduite, le titre de bey de Constantine, sans entrer toutefois en possession de cette dignité. Nommé ensuite commandant de spahis à Oran, colonel de cavalerie indigène (1841), commandant de toute la cavalerie irrégulière, il obtint, en 1845, le grade de maréchal de camp hors cadre. Cette même année, il se rendit à Paris, où il était déjà venu en 1837, se convertit au catholicisme, épousa la nièce du général Guilleminot et excita vivement la curiosité publique par sa mâle beauté, par sa grâce et son habileté comme cavalier, par sa vie romanesque et par la brillante carrière militaire qu'il avait déjà parcourue. De retour en Afrique, il continua à se signaler dans la guerre contre Abd-el-Kader, qu'il faillit faire prisonnier et qu'il battit complétement à Tende. En 1851, il fut inscrit comme général de brigade sur les cadres de l'armée régulière, fit, l'année suivante, l'expédition de Laghouat et fut nommé grand officier de la Légion d'honneur (1852). Investi du commandement de la division d'Alger en 1855, il reçut, en 1856, le grade de général de divison, prit, en 1857, une part brillante à l'expédition de Kabylie, repoussa, en 1860, les bandes marocaines qui avaient envahi le territoire algérien, battit, en 1864, les tribus qui s'étaient soulevées et reçut leur soumission à Laghouat. A la suite d'un dissentiment avec le gouverneur général de l'Algérie, au sujet, dit-on, du régime à appliquer à notre colonie, le général Joussouf fut appelé à un commandement dans l'intérieur de la France. On lui doit un ouvrage aussi intéressant qu'instructif, intitulé : la *Guerre d'Afrique* (Alger, 1850, in-8°).

JOUSSOUF, nom de plusieurs personnages musulmans. V. YOUSSOUF.

JOUSSOUY (Jean-André), missionnaire français, né près du Puy-en-Velay en 1746, mort en 1811. Il entra dans les ordres, puis dans la congrégation de Saint-Lazare, et partit en 1780 pour Alger dans le but d'offrir aux esclaves français les consolations de la religion et de les secourir dans leurs besoins. Pendant trente ans, il s'adonna avec une constance admirable à cette œuvre de dévouement. Lors de la rupture de la France avec la Turquie, en 1802, il dut revenir en France (1802); mais, peu de temps après, il alla reprendre son poste, ne put aller habiter l'hospice français, qui auparavant était confié à ses soins, et fut contraint pendant quatre années de demeurer avec les esclaves dans une sorte de bagne. Il mourut à Alger à l'âge de soixante-cinq ans.

JOUTAI ou **JOUTAY** s. m. (jou-tè). Bot. Nom indigène de l'outéa d'Aublet, grand arbre de la Guyane.

JOUTE s. f. (jou-te. — Ménage tire ce mot du latin *justus*, juste; *justa pugna*, combat régulier. Mais, ainsi que le remarque M. Littré, quand on étudie l'historique du verbe *jouter*, on voit que le sens d'*être voisin* est perpétuellement confondu avec celui de *jouter*. *Joute, jouter* viennent donc, ainsi que le pense Chevallet, de la préposition latine *juxta*, près de, que Corssen explique comme ablatif féminin singulier, contraction de *jugista*, superlatif de *jugis*, continu, qui provient de *jungere*, joindre, de la même façon que *jugum*, joug. De la préposition latine *juxta*, dit Chevallet, on forma d'abord en français *juste, jouste*, près de, proche de, auprès de. De là, on fit le verbe *juster, jouster, joster*, venir auprès, approcher, joindre, être en présence. Ces mots se prirent ensuite pour en venir aux mains, combattre. On comprend aisément comment on a passé d'un sens à l'autre, en voyant dans nos écrivains le verbe *joindre* employé dans des phrases telles que celles-ci : Les deux armées ennemies se *joignirent* dans la plaine de Chalons. Au milieu de la mêlée, les deux guerriers se mesuraient du regard sans pouvoir se *joindre*). Combat de parade à la lance et à cheval, d'un homme contre un homme : JOUTE *à lances brisées, à fer émoulu. Remporter le prix de la* JOUTE. *Les* JOUTES *étaient des combats d'occasion qui se faisaient le plus souvent sans dresser des lices, en étendant des cordes qu'on nommait estachettes.* (Le P. Ménestrier.) ‖ Sorte de jeu encore en usage, dans lequel deux hommes élevés sur l'avant de deux bateaux cherchent à se renverser l'un l'autre en se frappant avec des lances sans fer : *Des* JOUTES *sur la Seine. Les régates seront suivies de* JOUTES.

— Par anal. Combat d'animaux dressés : *Une* JOUTE *de taureaux. Une* JOUTE *de coqs, de cailles.*

— Fig. Discussion publique entre deux ou plusieurs personnes : *Les* JOUTES *du barreau, de la tribune.*

. . . . . . Un athlète nouveau
Vint combattre en champ clos aux *joutes* du barreau.
BOILEAU.

‖ Concours : *Les grandes* JOUTES *des expositions universelles sont autrement intéressantes que celles des chevaliers. Dans plusieurs* JOUTES *aratoires, cette machine l'a emporté sur ses rivales.* (Ampère.)

— Hist. littér. *Joutes poétiques*, Sorte de tournoi littéraire très-fréquent, en Espagne, au XVIe et au XVIIe siècle.

— **Encycl.** Du temps de la chevalerie, on donna d'abord le nom de *joute* au combat à la lance entre deux personnes seulement, puis on étendit la signification de ce mot à d'autres genres de combat. Lorsque plusieurs chevaliers formant deux troupes combattaient les uns contre les autres, pour faire montre de leur adresse devant une nombreuse assemblée, il n'y avait plus *joute*, mais *tournoi*. Le plus souvent, les *joutes* avaient lieu dans les tournois, et c'était ordinairement la partie de ces grandes fêtes guerrières qui excitait le plus d'intérêt. Ordinairement, les tournois se terminaient par une *joute* en l'honneur des dames, où deux chevaliers rompaient une ou deux lances à leur intention. Lorsque les *joutes* avaient lieu en dehors d'un tournoi, elles prenaient le nom de *joutes à tous venants, grandes et plénières*. En Espagne, on donnait à ces passes d'armes le nom de *juego de canas* (jeu de cannes), parce que, au début, les chevaliers espagnols, dit M. de Jaucourt, « lançaient en tournoyant des cannes les unes contre les autres et se couvraient de leur bouclier pour en parer le coup. »

Les *joutes* guerrières ont donné l'idée des *joutes* poétiques, qui furent fréquentes à l'époque où florissaient les trouvères et les troubadours. Les Jeux floraux, de Toulouse, furent, au début, de véritables *joutes* poétiques. Mais c'est surtout en Espagne que l'on vit s'acclimater ces luttes littéraires. Elles avaient pour but de célébrer quelque événement notable; le plus souvent, c'est la canonisation d'un saint qui en offre le prétexte, quelquefois la naissance d'un prince, des translations de reliques, et, il faut bien le dire aussi, quelquefois un auto-da-fé. La première de ces *joutes* poétiques qui ait laissé trace dans l'histoire est celle de Valence (1474); on y concourut dans tous les dialectes usités de la péninsule, le valencien, le galicien; mais les trouvères provençaux furent nombreux aussi; sur quarante poëtes, il n'y en eut que quatre castillans; ce dialecte, qui est devenu la langue espagnole, commençait à peine à se former. On peut noter comme curiosité que le recueil des poésies de la *joute* fut le premier livre imprimé en Espagne; il le fut par Bernardo Ferollar. En 1595, à Saragosse, Cervantes remporta le prix dans une *joute* au sujet de la canonisation de saint Hyacinthe; en 1608, ce fut Lope de Vega à qui échut la même récompense, à Tolède. Au XVIIe siècle, ces tournois deviennent innombrables dans chaque ville, dans chaque Académie, et comme le goût était au gongorisme, à part quelques vers d'hommes de talent, les recueils de ce genre, conservés avec le plus grand soin, sont farcis des poésies les plus ridicules. Il faut excepter pourtant la grande *joute* poétique à l'occasion de la béatification de saint Isidore, à Madrid (1620 et 1622); les fêtes splendides qui eurent lieu à cette occasion donnèrent lieu à deux tournois littéraires auxquels prirent part les plus grands noms de la poésie espagnole, Lope de Vega, Calderon, Montalvan, Zarate, Guilhen de Castro, etc. On peut encore noter la *joute* célébrée à Tolède en l'honneur de Notre-Dame du Sanctuaire (1617), où se rencontrent des poésies de Jauregui, Gongora, Espinel; celle d'Alcala, en 1658, célébrait tout simplement la naissance d'un prince royal. Cervantes, quoique lauréat d'un de ces tournois, n'épargna pas ses sarcasmes à une institution qui parfois tombait dans le ridicule. Salas Barbadillo, dans son *Chevalier discourtois*, établit une *joute* poétique pour célébrer le bonheur d'un homme qui a retrouvé son chapeau. C'était la caricature du genre, mais ce ne fut pas son coup de grâce; il fleurit près d'un siècle encore.

JOUTER v. n. ou intr. (jou-té — rad. *joute*). Combattre, par amusement, à la lance et à cheval : *S'armer pour* JOUTER. JOUTER *l'un contre l'autre. Il n'était pas permis à un écuyer de* JOUTER *contre un chevalier.* (Volt.)

— Fig. Se disputer, disputer à quelqu'un un succès quelconque : *Je ne suis pas de force à* JOUTER *avec lui. Milton a* JOUTÉ *avec le Tasse avec des armes inégales.* (Volt.)

— v. a. ou tr. Frapper dans une joute, en parlant des coups que l'on applique et de l'arme dont on se sert : *Me voici tout prêt et armé de toutes pièces, pour* JOUTER *trois coups de lance, trois coups d'épée et trois coups de dague.* (De Barante.)

JOUTEREAU s. m. (jou-te-rô). Mar. Syn. de JOTTEREAU.

JOUTEUR, EUSE s. (jou-teur — rad. *jouter*). Celui, celle qui dispute le prix de la joute : *Les* JOUTEURS *étaient armés de pied en cap.*

— Fig. Adversaire, personne qui dispute un succès de nature quelconque : *Avoir affaire à un rude* JOUTEUR, *à une rude* JOUTEUSE. *Les romantiques rencontrèrent tout d'abord dans Carrel un rude* JOUTEUR. (Ste-Beuve.)

JOÛTIR v. n. ou intr. (joû-tir). Agric. Se dit des fruits qu'on cueille ou qui tombent de l'arbre avant leur maturité complète, et qu'on met dans un lieu chaud pour hâter et parfaire cette maturité : *Mettre* JOÛTIR *des cornouilles, des nèfles.*

JOUVANCY ou **JOUVENCY** (le Père Joseph DE), écrivain et humaniste, né à Paris en 1643, mort à Rome en 1719. Il entra en 1659 dans l'ordre des jésuites, enseigna la rhétorique aux colléges de Caen, de La Flèche et de Paris (Louis-le-Grand), puis fut mandé à Rome pour y travailler à la continuation de l'histoire des jésuites. Il était très-versé dans la connaissance des langues anciennes, et son style joignait la précision et la fermeté à l'élégance classique. Nous citerons parmi ses travaux, qui sont très-nombreux : *Novus apparatus græco-latinus cum interpretatione gallica* (Paris, 1681, in-4°); des éditions de Juvénal, de Perse, de Térence, d'Horace, de Martial et des *Métamorphoses* d'Ovide, purgées des passages obscènes et enrichies de notes; *Orationes*, recueil de discours (Paris, 1701, 2 vol. in-12); la *Première Philippique de Démosthènes*, traduite en latin et suivie de remarques critiques sur la traduction française de Tourreil; *De ratione discendi et docendi* (Lyon, 1692, in-12), souvent réimprimé et traduit en français par Lefortier (Paris, 1803, in-12); *Appendix de diis et heroïbus poeticis* (in-12), abrégé de mythologie qui fut longtemps employé dans l'enseignement classique; *Historiæ societatis Jesu pars quinta, tom. posterior, ab anno Christi 1591 ad ann. 1616* (Rome, 1710, in-fol.), ouvrage rare en France, parce qu'il fut supprimé par deux arrêts du parlement (1713) « comme renfermant des maximes pernicieuses et contraires aux droits des souverains. » Le P. Jouvancy est, en outre, l'auteur de quelques poésies latines et de nombreux écrits pédagogiques.

JOUVANT (Nicolas-Louis), magistrat français, né à Reims en 1730, mort dans la même ville en 1808. Avocat du roi à Reims, puis professeur de droit, il devint, au commencement de la Révolution, procureur syndic, fut successivement ensuite juge au tribunal criminel de Châlons et de Reims et prit sa retraite en 1796. On a de lui : *Réponse à l'ouvrage intitulé* Petit catéchisme pour le temps présent; *Examen critique de la théorie de l'imagination* (1803).

JOUVE s. f. (jou-ve). Ornith. Petit oiseau d'Afrique, pour lequel les nègres ont une vénération superstitieuse, et qui sert à leurs divininations.

JOUVE (Joseph), historien français, né à Embrun en 1701, mort en 1758. Il entra dans l'ordre des jésuites et s'adonna à l'enseignement. On a de lui : *Histoire de la conquête de la Chine par les Tartares Mandchoux* (Lyon, 1754, 2 vol. in-12), publiée sous l'anagramme de Vojeu de Brunem, et *Histoire de Zénobie, impératrice reine de Palmyre* (Paris, 1758, in-12), sous le nom de Euvoi de Hauteville.

JOUVE (Esprit-Gustave), archéologue, écrivain et compositeur français, né au Buis-les-Baronnies (Drôme) en 1805. Il abandonna l'étude du droit pour entrer dans les ordres (1829), et devint successivement secrétaire intime de l'évêque de Valence, chanoine de cette ville (1839) et membre du conseil épiscopal. A partir de 1840, il s'adonna à la prédication, prêcha dans un grand nombre de localités, puis consacra ses loisirs à l'étude des monuments de l'art chrétien. Dans ce but, il visita la France, l'Italie, l'Allemagne, s'attacha en même temps à étudier l'origine de la musique et du chant ecclésiastique, et, depuis lors, il a pris part à tous les travaux qui ont eu pour objet la restauration du plain-chant. Nous citerons parmi les écrits de ce savant abbé : *Aperçu historique sur l'origine et l'emploi des vitraux peints dans les églises* (1842, in-8°); *Exposition canonique des droits et des devoirs dans la hiérarchie ecclésiastique* (Paris, 1850, in-8°); *Guide valentinois* ou *Description de la ville de Valence en Dauphiné et de ses environs* (Valence, 1853); *Du chant liturgique* (Avignon, 1854); *Études historiques et philosophiques sur les principales écoles de composition musicale en Europe durant le moyen âge* (Rennes, 1855); *Philosophie du chant liturgique* ou *Modes ecclésiastiques* (Rennes, 1855); *Question d'esthétique; peinture chrétienne* (Nîmes, 1855); *Rapport sur un Antiphonaire manuscrit de Sainte-Tulle, en Provence* (Caen, 1856); *Dictionnaire d'esthétique chrétienne* ou *Théorie du beau dans l'art chrétien, l'architecture, la musique, la peinture, la sculpture et leurs dérivés* (Paris, 1856, grand in-8°), son œuvre capitale, fruit des travaux et des voyages qui ont rempli sa laborieuse carrière; *Musique, style libre ou idéal* (1859); *Lettres sur le mouvement liturgique romain en France depuis le XIXe siècle* (1858, in-8°); *Du théâtre et de ses diverses conditions durant le moyen âge* (1861, in-8°); *Notes archéologiques sur quelques églises nouvellement bâties ou actuellement en construction dans le diocèse de Lyon* (1864, in-8°), etc. On lui doit, en outre, un grand nombre d'articles insérés dans diverses revues et journaux. L'abbé Jouve s'est également fait connaître comme un compositeur estimable. Tout en exaltant les anciens maîtres, dont personne plus que lui n'a proclamé le mérite, il a compris qu'il n'était pas possible d'immobiliser les formes de la pensée et que l'Église pouvait accepter les transformations récentes de l'art musical. Il a écrit dans le style libre : une *Messe à trois parties avec accompagnement d'orchestre* (1844); une *Messe en ré* (1858); une *Messe en si bémol* (1863); un *Recueil de motets*; un *Recueil de cantiques* et divers morceaux de musique de chambre.

JOUVENCE s. f. (jou-van-se — lat. *juventa*). Jeunesse. ‖ Vieux mot.

— *Fontaine de jouvence*, Locution par laquelle on désigne une source emblématique, dont les eaux donnent la jeunesse à ceux qui en boivent.

— **Encycl.** *Fontaine de jouvence*. Pausanias, l'écrivain grec de l'antiquité, signale quelque part l'existence d'une fontaine qu'il désigne sous le nom de *Calatos*, située, dit-il, non loin de Nauplie, et dans laquelle Junon avait l'habitude de venir se baigner, afin de paraître toujours jeune et belle à Jupiter. Si nous en jugeons par les nombreuses infidélités du souverain des dieux, il faut croire, quoi qu'en dise Pausanias, que les eaux de cette fontaine de *jouvence* n'avaient qu'une vertu bien douteuse. Suivant d'autres auteurs, *Jouvence*, en latin *Juventa*, était une nymphe que Jupiter métamorphosa en fontaine, aux eaux de laquelle il communiqua la vertu de rajeunir ceux qui viendraient s'y baigner. Au moyen âge, et surtout dans les vieux romans de chevalerie, cette fable se transforme complétement. *Ogier le Danois* et *Huon de Bordeaux* en font fréquemment mention; voici la description que donne ce dernier livre de cette source merveilleuse : « Elle venait, dit-il, du Nil et du paradis terrestre, et avait une telle vertu, que, si un homme malade en buvait et en lavait ses mains, il était aussitôt sain et guéri, et, s'il était vieux et décrépit, il revenait à l'âge de trente ans, et une femme était aussi fraîche qu'une vierge. » Suivant d'autres traditions du moyen âge, qu'on trouvera relatées dans le *Recueil des cas mémorables advenus de nos jours*, par J. de Marcouville (1564), ce merveilleux pouvoir de la *Fontaine de jouvence* n'est pas sans restrictions assez importantes : il affirme que l'eau de la fontaine, tout en rajeunissant intérieurement, c'est-à-dire en rendant la force, la santé, en prolongeant la vie, ne pouvait enlever aucun des signes extérieurs de la vieillesse, tels que les rides, les cheveux blancs, etc. Nous voilà bien loin de la charmante fiction imaginée par les romans chevaleresques. De graves écrivains ont affirmé que la *Fontaine de jouvence* existait dans l'Inde, oubliant qu'Alexandre le Grand, qui croyait aussi à cette fontaine, l'avait vainement cherchée pendant son expédition.

La croyance à la *Fontaine de jouvence* était entrée si profondément dans l'esprit du public, que, lors de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, on allait partout répétant que la fontaine merveilleuse devait se trouver assurément dans la contrée nouvelle. On disait que son onde précieuse coulait sur un sol étincelant d'or et de pierreries, et communiquait une jeunesse perpétuelle au mortel assez fortuné pour y tremper ses lèvres. C'est en cherchant cette source magique qu'un navigateur espagnol découvrit la Floride.

Hélas ! il faut que les jolies femmes en fassent leur deuil : la *Fontaine de jouvence* est un mythe. C'est grand dommage, nous le savons bien, comme le dit si spirituellement La Fontaine dans son charmant rondeau :

Grand dommage est que ceci soit sornettes;
Filles connais qui ne sont pas jeunettes
A qui cette eau de *jouvence* viendrait
Bien à propos.

L'expression : *Fontaine de jouvence* n'appartient donc plus aujourd'hui qu'au domaine poétique.

Les allusions à la source magique sont nombreuses; il est peu d'auteurs dans le genre badin et léger qui n'en offrent quelque exemple. C'est ainsi qu'un de nos poëtes a dit :

Si tu pouvais, merveilleuse fontaine,
Répandre un jour ta source dans Paris,
Que de minois ridés et défleuris
Renonceraient aux ondes de la Seine!

Voici des allusions moins directes, qui indiqueront dans quel ordre d'idées on peut rappeler le souvenir de la *Fontaine de jouvence* :

« Nous avons *Sibylle Cumée* (Mme de Péquigny), toute parée, tout habillée en jeune personne; elle croit guérir, elle me fait pitié. Je crois que ce serait une chose possible, si c'était ici (à Vichy) la *Fontaine de Jouvence*. »
Mme DE SÉVIGNÉ.

« Notre poésie est vieille, nos sentiments sont effeuillés, notre imagination desséchée, morte : il faut rafraîchir cette terre aride, il faut y chercher avec patience les sources ombragées de la naïve et simple poésie du moyen âge; là ruissellera pour nous l'*eau de jouvence*. »
H. HEINE.

« Plusieurs insectes sont tellement savoureux et substantiels, qu'entre tous les aliments ils avaient été choisis par les dames comme renouvellement de vie, de beauté, de jeunesse. Les Romaines de l'empire vieilli reprenaient les formes amples des Cornélia de la république, par l'usage du cossus. Les sultanes de l'Orient, des pays voluptueux, où l'amour cherche les contours arrondis, se font apporter des blaps, et, oisives dans les jardins, au bruit des eaux jaillissantes, puisent dans le succulent insecte une *jouvence éternelle*. »
MICHELET.

JOUVENCEAU, ELLE s. (jou-van-sô, è-le — rad. *Jouvence*). Jeune personne adolescente de l'un ou de l'autre sexe : *Un beau, un aimable* JOUVENCEAU. *Une gentille* JOUVENCELLE. *Elle avait cet âge où le sexe est douteux entre la fillette et le* JOUVENCEAU. (Th. Gaut.)

Dans un couvent de nonnes fréquentait
Un *jouvenceau* friand, comme on peut croire.
LA FONTAINE.

Aujourd'hui, grâces aux lumières
De ce siècle, hélas! trop savant,
Nos *jouvencelles* au couvent
Sont plus habiles que leurs mères.
DEMOUSTIER.

‖ On dit aussi JOUVENCEL au masculin, mais cette forme a vieilli plus que l'autre.

— Adjectiv. Jeune :

Soudain paraît un souriceau
Tout *jouvenceau*.
LA FONTAINE.

JOUVENCEL (Blaise-François-Aldegonde DE), homme politique français, né à Lyon en 1762, mort en 1845. Il abandonna le commerce pour devenir receveur des domaines à Versailles en 1796. En 1812, il se démit de ces fonctions pour s'occuper d'agriculture, devint, l'année suivante, maire de cette ville, conserva cette position sous la première Restauration et pendant les Cent-Jours, s'en démit peu avant la seconde abdication de Napoléon et fut rappelé par ses concitoyens à la tête de la municipalité de Versailles, le 30 juin 1815. Le lendemain un corps de Prussiens venait occuper cette ville. De Jouvencel parvint à alléger les maux de l'occupation, refusa d'obtempérer à des réquisitions aussi vexatoires qu'humiliantes, et dit aux officiers prussiens en découvrant sa poitrine : « Tuez-moi; mais laissez ma ville en repos. » En reconnaissance de l'énergie dont il avait fait preuve dans ces circonstances difficiles, le conseil municipal de Versailles lui offrit un service d'argenterie aux armes de la ville, qui le nomma son député en 1821. De Jouvencel siégea au centre gauche, protesta contre l'expulsion de Manuel, vota l'adresse des 221 en 1830, se rallia pleinement au gouvernement de Louis-Philippe, et vota avec la majorité jusqu'en 1837, époque où il se retira de la vie politique.

JOUVENCEL (Paul-Hippolyte DE), homme politique, fils du précédent, né à Versailles en 1798. Il servit dans les gardes du corps de 1816 à 1827, puis s'adonna à l'agriculture. Après la révolution de février 1848, M. Paul de Jouvencel se fit remarquer par ses idées avancées. En 1854, il fit paraître à Bruxelles une brochure, intitulée : *Lettre à la bourgeoisie*, qui lui valut d'être traduit en police correctionnelle et d'être condamné par défaut à 3 ans de prison et 3,000 francs d'amende, comme coupable d'offenses envers l'empereur et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

JOUVENCEL (Ferdinand-Aldegonde DE), homme politique français, frère du précédent, né à Versailles en 1804. Il sortit en 1824 de l'École polytechnique, donna, l'année suivante, sa démission d'officier d'artillerie, puis fit ses études de droit. En 1830, il entra comme auditeur au conseil d'État, devint maître des requêtes en 1832, et fut élu, en 1842, député du 10e arrondissement de la Seine. M. de Jouvencel siégea sur les bancs de l'opposition, demanda que les fonctionnaires ne pussent être éligibles à la Chambre, fit un rapport au sujet d'une pétition qui réclamait l'organisation du travail (1844), et vit son mandat renouvelé en 1846. Après la révolution de Février 1848, il se rallia à la république et fut nommé par le gouvernement provisoire conseiller d'État, fonctions qui lui furent confirmées par l'Assemblée constituante et par la Législative. Ayant signé une protestation contre le coup d'État du 2 Décembre 1851, il rentra dans la vie privée et se tint à l'écart des affaires publiques pendant toute la durée de l'Empire. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. de Jouvencel fut appelé par le gouvernement de la défense à faire partie de la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'État (19 sept.), et ses collègues le choisirent pour président. Élu membre de l'Assemblée nationale par le département de Seine-et-Oise, lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871, M. de Jouvencel alla siéger à gauche. Il fait partie du groupe dit la gauche républicaine. Il a voté pour le retour de l'Assemblée à Paris, et a soutenu à peu près constamment la politique du président de la République, sans prendre toutefois une part active aux discussions publiques de la Chambre.

JOUVENCEL (Paul DE), écrivain et homme politique français, neveu du précédent, né à Versailles vers 1820. Il se fit recevoir licencié en droit, mais, au lieu de suivre la carrière du barreau, il s'occupa d'étudier l'économie politique et sociale, ainsi que les sciences naturelles. Ses convictions républicaines le firent nommer par le gouvernement provisoire de 1848 commissaire du département de Seine-et-Oise; mais il n'exerça point ces fonctions et se porta, sans succès, candidat à l'Assemblée constituante et à la Législative. La chaleur de ses opinions, le rôle qu'il joua dans le comité électoral démocratique de la Seine le firent proscrire de France, en 1852, par l'auteur du coup d'État du 2 décembre. M. de Jouvencel habita la Belgique jusqu'en 1859 et, grâce à l'amnistie, il revint alors en France. Après s'être porté sans succès à Paris, comme candidat de l'opposition démocratique en 1863, il posa de nouveau sa candidature, mais dans la première circonscription de Seine-et-Marne, en 1869, et, cette fois, il fut élu député au second tour de scrutin. Il alla siéger sur le banc de la gauche et fit une vive opposition à l'Empire jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870. Il devint alors commandant des chasseurs de Neuilly, puis, au mois d'octobre, colonel d'un régiment de mobilisés, attaché à l'armée de la Loire. Lors des élections complémentaires du 2 juillet 1871 pour l'Assemblée nationale, il se porta candidat à Paris, mais ne fut point élu. On doit à M. de Jouvencel : *Du droit de vivre, de la propriété et du garantisme* (1847); *Genèse sur la science*, comprenant trois ouvrages séparés : les *Commencements du monde* (Bruxelles, 1858), la *Vie* (Bruxelles, 1859), les *Déluges* (Paris, 1861), *De l'emploi du pouvoir financier* (Paris, 1863); *l'Allemagne et le droit des Gaules* (Paris, 1867); les *Élections prochaines* (Paris, 1869), etc.

JOUVENCY (Joseph DE), jésuite et humaniste français. V. JOUVANCY.

JOUVENEL (baron DE), homme politique français, né en 1812. Bien que professant des opinions légitimistes, il donna son adhésion au coup d'État du 2 décembre 1851, et fut élu, comme candidat officiel, député de la Corrèze l'année suivante. M. de Jouvenel avait voté avec la plus parfaite docilité toutes les mesures de compression présentées par le pouvoir, lorsque, au mois de janvier 1862, Napoléon fit présenter au Corps législatif un projet de dotation pour le général Cousin-Montauban. Pour la première fois, la servile assemblée montra une velléité d'indépendance, et M. de Jouvenel, nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet, dut, avec toute sorte d'euphémismes de langage, indiquer au gouvernement le regret qu'éprouvait la Chambre de le voir entrer dans le système des larges dotations, et demander des modifications au projet de loi. M. de Jouvenel, passé à l'état de bouc émissaire, se vit alors traité en ennemi par le ministère, qui lui retira son appui, lors des élections de 1863, et M. Mathieu, patronné par l'administration, remplaça dans la Corrèze M. de Jouvenel, comme député. Celui-ci se rangea alors dans le camp des indépendants et des opposants, et s'occupa de diverses entreprises industrielles. Lors des élections du 8 février 1871, il fut élu membre de l'Assemblée nationale dans la Corrèze. Redevenu ostensiblement légitimiste, il a voté constamment avec la majorité monarchiste, mais n'a joué qu'un rôle assez effacé. Au mois d'août 1871, il proposa un projet de réforme électorale en vertu duquel chaque chef de famille pourrait exprimer un nombre de suffrages égal au nombre des personnes dont il a la charge légale. Il n'a guère pris la parole que lors de la discussion des lois sur les conseils généraux et sur les transports par chemin de fer.

JOUVENEL DES URSINS, nom d'une famille originaire de Champagne, qui a produit quelques hommes distingués. V. JUVÉNAL DES URSINS.

JOUVENET (Jean), peintre français, né à Rouen en 1647, mort à Paris en 1717. Issu d'une famille de peintres, il développa de bonne heure ses dispositions artistiques. Déjà très-habile à dix-sept ans, il vint à Paris, où il ne tarda pas à se faire remarquer par des esquisses pleines de verve et d'entrain. Les amateurs encouragèrent ce brillant début, et le jeune artiste fut chargé d'exécuter, à cette époque, un grand nombre de médaillons, de cartouches, de panneaux, de dessus de porte, dans les vieux hôtels du Marais et du quartier Saint-Paul. Préludant ainsi aux chefs-d'œuvre qui devaient l'illustrer un jour, il arriva jusqu'en 1673, année où il obtint son premier triomphe. C'est alors en effet qu'il exécuta le tableau qu'on admire encore à Notre-Dame, *Jésus guérissant un paralytique*; c'était le *May* offert à la cathédrale par la confrérie des orfèvres de Paris. Cette œuvre magistrale, savamment composée, habilement dessinée et d'un coloris vigoureux, produisit une vive sensation. Lebrun lui-même vint féliciter le jeune maître, et lui fit ouvrir en 1675 les portes de l'Académie sur la présentation d'*Esther évanouie devant Assuérus*, peinture excellente aussi, mais inférieure au *Paralytique*. Depuis ce moment jusqu'en 1713, Jouvenet produisit les plus beaux morceaux de son œuvre. Citons la *Descente de croix*, l'un des chefs-d'œuvre du salon carré du Louvre; *Jésus guérissant les malades*, tableau superbe; enfin, la *Pêche miraculeuse*, appartenant au même musée, et qui forment l'ensemble des peintures exécutées par l'artiste à l'abbaye Saint-Martin-des-Champs. La manufacture des Gobelins, sur l'ordre du roi, exécuta, d'après ces tableaux, les belles copies qui ornent encore les salons de la célèbre manufacture. Louis XIV chargea ensuite Jouvenet de décorer la chapelle du palais de Versailles et celle de l'église des Invalides. L'artiste, dans la première, peignit la *Pentecôte*, et, dans la seconde, les *Douze apôtres*. Cette dernière composition est une fresque des plus remarquables par la grandeur de la forme et la science de l'arrangement, mais le coloris laisse beaucoup à désirer. A son début, Jouvenet avait dû une partie de ses succès à son talent de coloriste; mais à mesure qu'il avança en âge son coloris perdit de sa vigueur et de son éclat. En 1713, une paralysie du bras droit qui le contraignit à ne plus peindre que de la main gauche vint augmenter encore cette tendance à ne plus s'occuper que du modelé et de l'arrangement. C'est ainsi qu'il acheva la *Visitation de la Vierge*, qui décore aujourd'hui le chœur de Notre-Dame à Paris, et qui avait appartenu à la grande salle du parlement de Rouen. Ce maître éminent a laissé aussi plusieurs portraits : ceux du Louvre sont d'une belle exécution. Les qualités puissantes que l'on trouve dans les vastes compositions de Jouvenet disparaissent presque entièrement dans ses tableaux de chevalet, appartenant pour la plupart à des galeries particulières. Il est toujours resté fort au-dessous de lui-même dans les petites figures. L'influence de ce grand artiste fut énorme en France. Il révéla en quelque sorte la magie de l'effet, les grands partis pris de la lumière, le charme de la couleur, et il compte parmi les maîtres de l'art français, bien qu'il n'ait pas eu le génie de Poussin, l'austère poésie de Philippe de Champaigne, et l'imagination inépuisable de Lebrun. La richesse de la composition, la fermeté du dessin, la vérité de l'expression, la puissance de l'effet, telles furent les qualités dominantes de cet artiste, qui fut l'un des recteurs, puis le directeur de l'Académie de peinture.

JOUVENNEAUX (Gui), grammairien et théologien français. V. JOUENNEAUX.

JOUVET (Antoine-Félix), jurisconsulte et homme politique français, né à Busséol (Puy-de-Dôme) en 1796, mort en 1869. Avocat au barreau de Clermont, il y acquit rapidement une brillante position, et devint à plusieurs reprises bâtonnier de l'ordre. Nommé, en 1834, par l'opposition libérale député dans un des colléges du chef-lieu de ce département, Jouvet siégea sur les bancs de la gauche et suivit la ligne politique de M. Odilon Barrot. Lors des élections de 1842, il eut pour adversaire M. de Morny, à cette époque partisan déclaré de la monarchie de Juillet, et ne fut point réélu. Il rentra alors dans la vie privée, mais n'en continua pas moins à servir la cause du libéralisme. Aussi, quand éclata la révolution de 1848, devint-il maire de Clermont, et, peu de temps après, plus de 107,000 électeurs du Puy-de-Dôme l'envoyaient siéger à l'Assemblée constituante. Jouvet y fit partie du comité de la justice, vota avec les républicains de la nuance du *National*, se prononça notamment pour la liberté de la presse et des clubs, et combattit vivement la politique du président Louis-Napoléon. Après l'expiration de son mandat, il ne fut point réélu à l'Assemblée législative, et reprit sa profession d'avocat.

JOUVIN (Benoît-Jean-Baptiste), journaliste et critique français, né à Grenoble en 1820. Il se rendit à Paris pour y étudier le droit, mais ne tarda pas à abandonner la jurisprudence pour se lancer dans la carrière des lettres. Après avoir débuté dans le *Globe* en 1843, comme critique musical, il passa au même titre à l'*Époque* (1845), et resta attaché à ce journal jusqu'en 1847. Ce fut alors qu'il connut M. de Villemessant, dont il épousa une des filles, et qui s'empressa de lui donner place à la rédaction de la *Sylphide*. Attaché au parti orléaniste, pendant que son beau-père affichait bruyamment les opinions légitimistes, il se signala, comme ce dernier, par sa vive hostilité contre la république, et fut chargé par des partisans de la fusion monarchique de diriger à Lyon, comme rédacteur en chef, l'*Écho des électeurs*, journal destiné à combattre le parti républicain lors des élections pour l'Assemblée législative (1849). Mais le peu de succès de son entreprise le décida, peu après, à revenir à Paris, où il devint un des principaux rédacteurs de la *Chronique de Paris* et de la *Chronique de France*, que dirigeait son beau-père. Depuis la fondation du *Figaro* (1854), M. Jouvin n'a cessé d'être un des principaux rédacteurs de cette feuille où il a publié des séries de *Portraits contemporains*, des articles de critique littéraire, pour la plupart sous le titre de *Mes vendredis*, des comptes rendus de pièces de théâtre et d'opéras, signés à partir de 1868 du nom de *Bénédict*, et un grand nombre d'articles divers. Au mois de février 1868, il a succédé à M. P. de Saint-Victor comme critique dramatique de la *Presse*. Si l'on peut reprocher à M. Jouvin des aperçus étroits, des jugements de parti pris, un esprit de dénigrement systématique pour les hommes dont les idées politiques sont en désaccord avec les siennes, une critique tranchante et fréquemment injuste, on ne saurait nier qu'il ne possède certaines qualités d'écrivain, un style ferme et châtié, et généralement chez lui, la forme, laborieusement travaillée, vaut beaucoup mieux que le fond. Il a réuni en volume une série d'articles intitulée : *Hérold, sa vie et ses œuvres* (1869, in-8°). Enfin, il a publié des articles dans le *Ménestrel* et dans quelques autres journaux.

JOUX (FORT-DE-), en latin *Jovium, Juca*, village et château fort de France (Doubs), comm. de la Cluse-et-Mijoux, cant., arrond. et à 4 kilom. S.-E. de Pontarlier. Place de